

ANOUX INFOS



JOURNAL N°26
1^{ER} SEMESTRE 2013

INFOS

DECHETTERIE ET OBJETS ENCOMBRANTS

Les horaires des déchetteries de TRIEUX et HOMECOURT sont les suivants :

Du mardi au samedi :

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Téléphone (TRIEUX) : 03 82 20 46 72

Téléphone (HOMECOURT) : 03 82 22 96 86

Vous pouvez y déposer : gravats, cartons, métaux, déchets verts, huile de vidange, batteries, verres, textiles, sommiers, matelas et petits électroménagers.

Pour les objets encombrants, vous pouvez contacter le **SIRTOM** au **03 82 20 22 00**, afin de fixer avec eux un rendez-vous pour l'enlèvement des gros objets.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Dates de collecte des déchets verts 2^{ème} semestre 2013:

Les vendredis :

- 12 et 26 juillet
- 9 et 23 août
- 6 et 20 septembre
- 4 et 18 octobre
- 2 et 15 novembre

Rappel :

Les déchets verts doivent être déposés en évidence sur la voie publique dans des poubelles rigides. Les tailles des haies et branchages doivent être ficelés en fagots ne dépassant pas 1m de long et 10cm de diamètre.

COLLECTE DU TRI SELECTIF

Dates de collecte du tri sélectif 2^{ème} semestre 2013 :

Les mardis :

- 2, 16 et 30 juillet
- 13 et 27 août
- 10 et 24 septembre
- 8 et 22 octobre
- 5 et 19 novembre
- 10 et 24 décembre

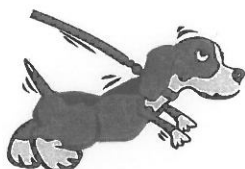


PILES USAGEES



Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les piles usagées avec les déchets ménagers. Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

Nous vous demandons donc d'adopter un comportement responsable, face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.



RAPPELS

Après plusieurs plaintes, nous nous voyons obligés de rappeler à tous **les propriétaires de chiens** :

- qu'ils sont priés de ne pas les laisser divaguer
- que les crottes ne doivent pas être laissées sur la voie publique, ni dans les lieux privés qui ne seraient pas ceux desdits propriétaires
- qu'ils doivent veiller à faire cesser les aboiements intempestifs.

QUELQUES NUMEROS ET ADRESSES UTILES

Renseignements : 118 218

Pompiers : 18

SAMU : 15

Centre anti Poisons : 03 82 32 36 36

Gendarmerie de Trieux : 17 ou 03 82 20 40 02

Mairie d'Anoux : 03 82 21 33 06

Mairie de Briey : 03 82 47 16 00

Ecole d'Anoux : 03 82 21 25 42

Syndicat des Eaux de Lantéfontaine : 03 82 46 31 40

Centre des impôts : 03 82 47 12 12

SIRTOM : 03 82 20 22 00

Permanence social Tucquegnieux : 03 82 21 32 33

TRESOR PUBLIC de Briey : 03 82 46 13 80

Médecins :

Dr ESPITALIER 03 82 21 33 43 (Mancieulles)

Dr MONCHOT 03 82 21 23 19 (Mancieulles)

Dr BIGNOLAS 03 82 20 90 95 (Briey)

Dr BOURGUIGNON 03 82 20 08 21 (Mance)

Dr SAVERNA 03 82 46 13 54 (Briey)

Dr WACH 03 82 20 90 95 (Briey)

Dr DOLLARD WESTRICH 03 82 21 22 05 (Tucquegnieux)



Pharmacies :

PAQUIN 03 82 21 32 61 (Tucquegnieux)

SILISTRINI 03 82 21 31 07 (Mancieulles)

EVARD 03 82 46 25 06 (Briey)

DE MOUZON 03 82 46 03 91 (Briey)

GLIEDNER 03 82 46 02 41 (Briey)

CPAM	137 avenue de la République 54310 HOMECOURT	0 820 904 185
CRAM	85 rue de Metz 54000 NANCY	03 83 34 49 49
CAF	21 Rue Saint Lambert 54046 NANCY	03 83 92 93 94
IMPÔTS	Rue Albert de Briey 54150 BRIEY	03 82 47 12 12
POLE EMPLOI	2 Rue de la Filature 54150 BRIEY	03 82 46 22 60
ASSEDIC	19 Rue du Maréchal Foch 54150 BRIEY	08 11 01 01 54

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1997 seront recensés. Ils seront convoqués à la mairie pour leur 16^{ème} anniversaire et devront s'y présenter impérativement. Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est obligatoire. Elle sera demandée en cas d'inscription aux examens et au permis de conduire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Début 2012, notre commune a été concernée par une enquête de recensement.

Désormais l'INSEE actualise les populations légales tous les ans.

Au 1^{er} janvier 2013, les populations légales en vigueur de la Commune d'ANOUX s'établissent ainsi :

Population municipale¹ : 277

Population comptée à part² : 5

Population totale : 282

¹La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

²La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

ETAT CIVIL - 1ER SEMESTRE 2013



Nolan GUHEL

Né le 13 mars 2013

Félicitations aux heureux parents.



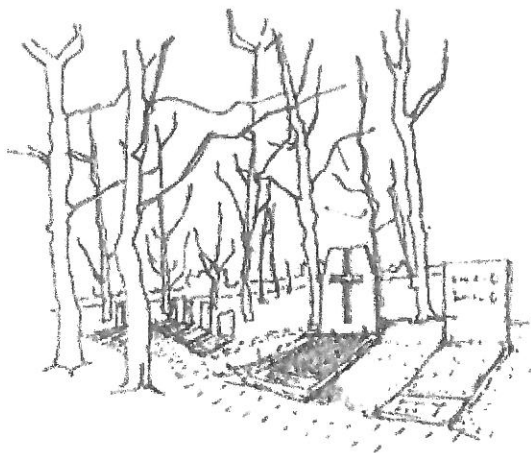
Amandine, Alexandrine, Jeanne LOESEL

Et

Philippe RUAULT

Le 22 juin 2013

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



BOUDET Jean

Le 8 mars 2013

LECLAIRE Jean-Paul

Le 22 avril 2013

Sincères condoléances à leurs proches.

NOUVEAUX ARRIVANTS ET CHANGEMENT D'ADRESSE



Tous les changements intervenant dans la commune (arrivée, départ, changement d'adresse à l'intérieur de la commune) devront être signalés en mairie, afin d'éviter toute erreur au moment de l'envoi de facture ou de carte électorale. Nous vous rappelons que l'inscription en mairie est obligatoire avant toute inscription à l'école (un certificat d'inscription vous sera remis).



ETAT CIVIL

Le délai d'obtention des **cartes d'identité** et **passports** est plus long en raison des vacances.

Toute personne devant refaire sa carte nationale d'identité, est priée de déposer sa demande en mairie quelques semaines avant la date d'expiration, afin de ne pas être gênée par la délivrance tardive de ses papiers.

Nous vous rappelons que la demande doit être remplie en noir et en lettres majuscules.

De plus, depuis le 1^{er} juin 2012, le passeport biométrique a été instauré. Quelques communes sont habilitées à traiter les demandes.

Notre commune n'en faisant pas partie, voici la procédure à suivre :

- vous ferez vos demandes de passeport en mairie d'ANOUX comme à l'habitude ; on vous remettra les documents à remplir et la liste des pièces à joindre
- vous les déposerez en mairie de BRIEY ou JOEUF sur rendez-vous, remplies et munies des pièces nécessaires

Suite à une information de la Sous-préfecture, les **certificats d'hérédité** ne seront plus délivrés en mairie. Seul un notaire sera en mesure de les établir.

Les **extraits d'actes** de mariage, décès et naissance doivent être demandés dans la commune du lieu de l'évènement.

Les pages de l'école



Animations du SIRTOM

Jeudi 24 janvier, Aurore Oster du SIRTOM de Jarny est venue dans notre classe. Elle nous avait demandé d'apporter des déchets. Elle nous a appris dans quelle poubelle il fallait les placer: la noire ou la jaune. La jaune est la poubelle du tri dans laquelle on doit mettre les déchets en plastique (bouteilles et flacons), ceux en carton et papier et également ceux en métal. Dans la noire, on met tout le reste. Elle nous a laissé les deux poubelles dans la classe pour qu'on continue à bien trier nos déchets.

Elle a organisé un rallye photo dans toute l'école et la cour de récréation, on devait trouver des indices pour répondre à une énigme. Elle avait apporté aussi des jeux éducatifs avec des cartes pour vérifier si on avait bien compris tout ce qu'elle avait expliqué.

Le jeudi suivant, elle est revenue et elle a organisé des ateliers:

- Un atelier de fabrication du papier recyclé: nous avons déchiré des petits morceaux de papier journal, nous avons ajouté de l'eau, ensuite nous avons pressé la pâte sur un tamis et nous l'avons disposée dans des moules.
- Un atelier où nous avons réalisé des fleurs de toutes les couleurs avec des bouchons en plastique.

Nous avons bien aimé ces animations car nous avons joué mais nous avons aussi appris beaucoup de choses et nous pourrions même aider nos parents à trier leurs déchets.

Les élèves du CE1-CE2 de l'école d'Anoux



Aurore nous explique où jeter les déchets



Nous fabriquons du papier recyclé



Nous collons des bouchons pour faire de belles fleurs



Le groupe travaille à retrouver des objets à recycler



Après le rallye photo, Aurore vérifie nos réponses



Enzo est le premier à jeter une bouteille d'eau dans la poubelle jaune

VISITE DU PARC EOLIEN PAR L'ECOLE D'ANOUX

Jeudi 23 mai 2013, dans la matinée, Elise et Yannis de la société « Maïa Eolis » sont venus nous expliquer comment on fabrique les éoliennes, comment on les installe et comment elles fonctionnent.

On a regardé des vidéos sur un écran et on a pu poser des questions.



Ensuite, nous avons pris le bus pour nous rendre au pied des éoliennes. On se sentait vraiment tout petit, elles étaient géantes. Yannis nous a donné des explications, nous avons écouté le bruit qu'elles faisaient.



On a appris beaucoup de choses, cela nous a beaucoup plu.

Les élèves du CE1-CE2 de l'école d'ANOUX.

LES PHOTOS DE CLASSE DE L'ECOLE D'ANOUX ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

2

2013
2012

Classe des CE1 / CE2



Ecole Primaire

Anoux

52

5

2013
2012

Classe des CM1 CM2



Ecole Primaire

Anoux

FEP ANOUX MUSICALES 2013



IMPULSE QUARTET

Samedi 22 juin 2013 à 20H30

Venez rencontrer quatre musiciens issus d'horizons différents autour d'une musique jazz aussi efficace qu'éclectique. Revisitant les standards de façon métissée, Impulse Quartet surfe sur des compositions et arrangements aussi bien Swing, Be-bop que Funk, Seggae, Groove ou Latin.

CONCERT DE L'ACCORDEON CLUB LORRAIN

Samedi 12 octobre 2013 à 20H30



KROKUS : Chant et musiques traditionnelles de Pologne

Samedi 26 octobre 2013 à 20H30

Krokus est né en 1977 à Rombas par la volonté d'un groupe de jeunes gens amoureux du polonais. Leur répertoire enveloppe le folklore polonais traditionnel, les mélodies des montagnes des carpates ainsi que les chants et musiques tziganes.



PAGES DES TRAVAUX

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

En gestation depuis plusieurs années le projet trouve une issue positive, le Conseil Régional de Lorraine vient d'attribuer à la commune d'ANOUX, une aide financière de 100 000 euros dans le cadre d'une première tranche de travaux de 544 000 euros HT.

Une convention vient d'être signée entre la commune et le conseil régional.

Les travaux devraient être réalisés en 2014.

LAVOIR

La réhabilitation du lavoir va rentrer dans une phase concrète. Les subventions sollicitées auprès du Conseil Général (45%) et de la Région Lorraine (15%) ont été accordées.

Un financement est également prévu par les montants compensatoires du parc éolien.

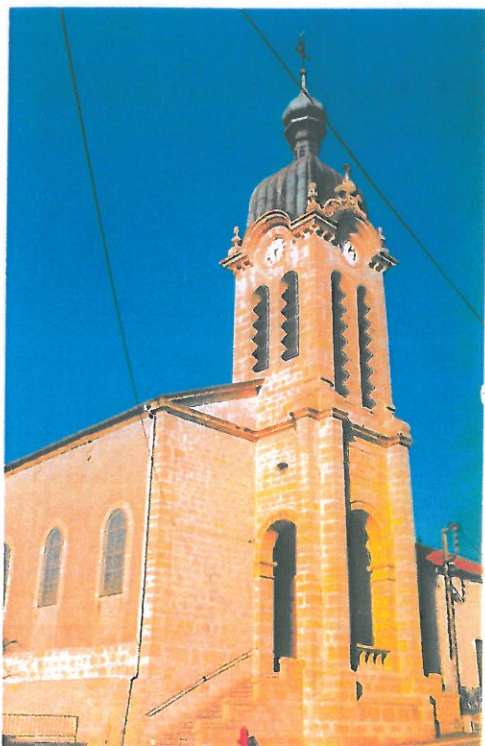
Par ailleurs, la commune d'ANOUX qui est adhérente à la Fondation du Patrimoine de Lorraine depuis de nombreuses années, a signé avec celle-ci une convention pour lancer une campagne de mécénat populaire auprès des entreprises et des particuliers en vue de recueillir des dons (déductibles des impôts).

L'objectif de cette souscription est de faire participer, même par des dons minimes, les personnes volontaires et sensibilisées par la défense et restauration de notre patrimoine.

EGLISE

Différents travaux sont prévus au niveau de l'église. Les paliers et roulements supportant deux des trois cloches sont endommagés. L'une des trois cloches (**Délivrance**) a été mise hors service par mesure de sécurité. Les gouttières du toit, côté école seront changées.

Le traitement de la charpente est également envisagé.



Petit rappel :

Notre clocher comporte trois cloches qui ont pour noms : **Délivrance**, **Espérance** et **Victoire**
Mises en place en 1921, elles possèdent toutes un parrain et une marraine.

Délivrance : ARNOUX Gabriel et GREGOIRE née OSWADL Eugénie

Espérance : FRANQUIN Nicolas et BAUSCH née FRETTE Georgette

Victoire : COLLIGNON André et BORR Anna

Sur chaque cloche figure cette annotation : « **Je remplace ma sœur volée par les allemands en 1917** ».

ASSAINISSEMENT

La loi sur l'eau de 1992 donnait comme objectif à toutes les communes de France, l'interdiction de rejeter les eaux usées dans le milieu naturel.

Au 31 décembre 2005, pour la très grande majorité des collectivités cet objectif s'est avéré être impossible à tenir au vu des enjeux financiers énormes.

Pour notre commune, cet objectif sera atteint fin 2014.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2012 par la pose d'un réseau pseudo séparatif de diamètre 500 mm puis de diamètre 600 mm avec reprise des branchements des eaux usées, de la mairie au Séchevaux

Cette opération permettra d'éliminer 142 m³/jour d'eau claire parasite.

Ces travaux ont été réalisés par le groupement THEBA/WH

Le coût total de cette opération s'est élevé à 185 000 € HT, financé par :

- l'Agence de Bassin : 74 000 € 40%
- Le Conseil Général : 20 554 € 11%
- Autofinancement : 90 446 € 49%

La réalisation des tranches de travaux suivantes sera réalisée à compter du 2^{ème} semestre 2013 et étalée sur l'année 2014.

Les travaux concernés :

- Construction d'un réseau pseudo séparatif de diamètre 315 mm avec reprise des branchements des eaux usées, côte du Moncé

Le coût de l'opération est de 138 000 € HT, financé par :

- l'Agence de Bassin : 55 200 € 40%
- Le Conseil Général : 26 283 € 19%
- Autofinancement : 56 517 € 41%

Cette opération permettra d'éliminer 142m³/j d'eaux claires parasites.

Eaux claires parasites : Eaux non chargées en pollution, présentes en permanence dans les réseaux d'assainissement public. Ces eaux sont d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, inondations de réseaux ou de postes de refoulement ...) ou artificielle (fontaine, drainage de bâtiments, eaux de refroidissement, rejet de pompe à chaleur, de climatisation...). Elles présentent l'inconvénient de diluer les effluents d'eaux usées et de réduire la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

- Transfert vers la STEP :

Le coût de l'opération est de 254 000 € HT, financé par :

- l'Agence de Bassin : 80 000 € 31%
- Le Conseil Général : 38 092 € 15%
- Autofinancement : 135 908 € 54%

- Station de traitement des eaux usées :

Le coût de l'opération est de 454 000 € HT, financé par :

- l'Agence de Bassin : 105 000 € 23%
- Le Conseil Général : 49 963 € 11%
- Autofinancement : 299 037 € 66%

La commune d'ANOUX a une population de 277 habitants (chiffres INSEE population légale 2007).

Les effluents de Anoux seront acheminés jusqu'à la future station par l'intermédiaire d'un réseau de transfert en refoulement.

Les eaux usées de Anoux seront traitées par une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Le rejet de cette STEP se fera dans le Sèchevaux, affluent du Rawé.

Cette opération permettra de collecter et de traiter les effluents d'une population d'environ 240 habitants.

- **Synthèse des opérations à ANOUX :**

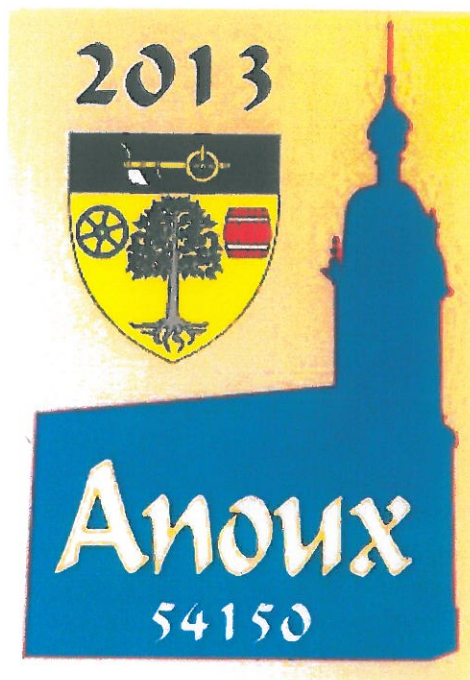
Coût total des travaux d'assainissement : 1 031 000 € HT, financé par :

- l'Agence de Bassin : 314 200 € 31%
- Le Conseil Général : 134 892 € 13%
- Autofinancement : 591 908 € 56%

TIMBRE POSTE ANOUX

Le timbre poste à l'effigie de l'église d'Anoux proposé il y a trois ans maintenant est épuisé, le Conseil Municipal a décidé de reconduire cette expérience.

Un nouveau timbre sera disponible prochainement comme pour le premier, sous la forme de planche de 10 ou 30 timbres.



LA FONDATION DU PATRIMOINE en quelques mots...



Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN des partenaires financiers



Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

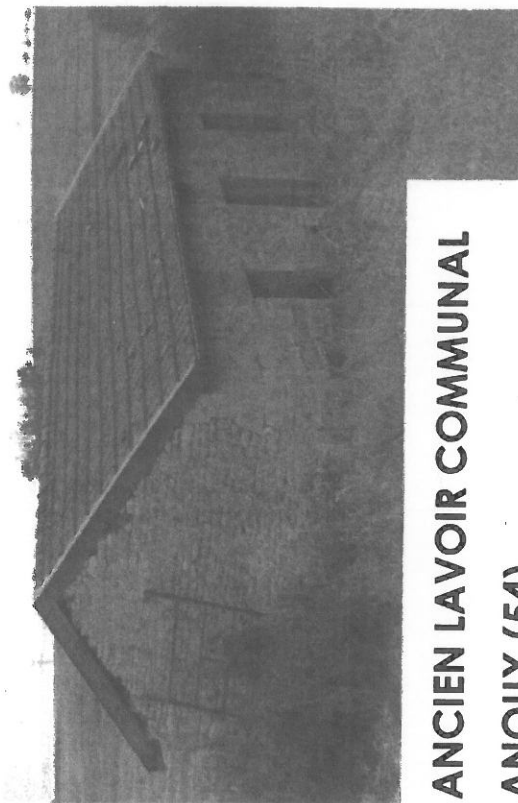
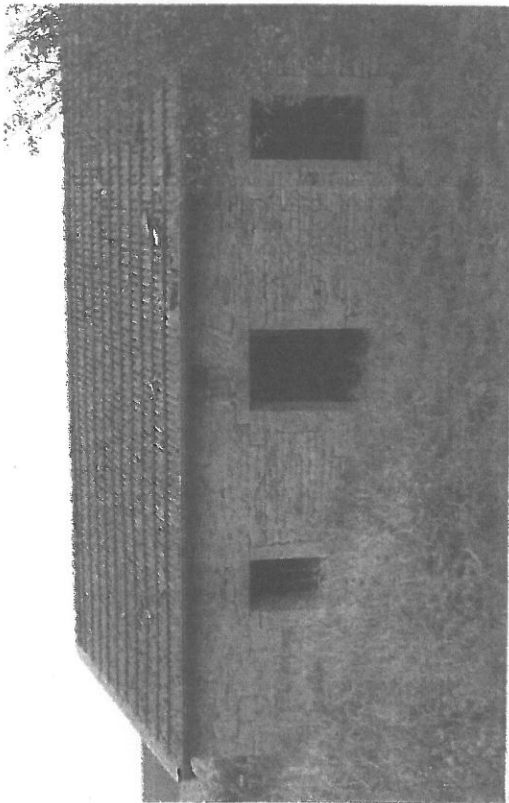
Site internet : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photos © Commune d'Anoux

Ne pas jeter sur la voie publique



APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE



ANCIEN LAVOIR COMMUNAL ANOUX (54)

Préservons aujourd'hui l'avenir

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

ANCIEN LAVOIR COMMUNAL D'ANOUX



L'ensemble du lavoir paraît encore solide, néanmoins le temps faisant son œuvre, certaines parties demandent réparations et consolidations ; les dégradations constatées pouvant, à moyen terme, porter préjudice à l'intégrité du bâtiment.

Les travaux prévus consistent en la réfection des façades intérieures et extérieures. La toiture remaniée en tuiles mécaniques doit retrouver son aspect d'origine avec des tuiles romaines et le bassin intérieur est à reconstituer ainsi que les sols.

Cette réhabilitation ayant un coût significatif pour la commune, la municipalité a décidé de faire appel à la Fondation du Patrimoine de Lorraine qui s'associe à ce projet en lançant une campagne de mécénat populaire à destination des particuliers, des associations et des entreprises.

Situé à proximité d'un sentier de randonnée ce projet de rénovation sera un lieu de passage pour les randonneurs et sera aussi destiné à une action pédagogique, en particulier vers les écoles primaires. Il est projeté d'y installer, notamment, des panneaux pédagogiques expliquant le cycle de l'eau.



Sur les trois lavoirs que comptait la commune d'Anoux, deux n'existent plus, victimes d'une urbanisation sans respect du patrimoine. Un seul, situé à l'écart du village, a conservé son aspect général d'autrefois, bien que fortement dégradé.

D'après les archives communales, ce lavoir a été construit en 1835 en remplacement d'un ancien, qui menaçait ruines. Mis à part la toiture remaniée en tuiles mécaniques, le bâtiment a gardé son aspect d'origine.

Les murs de cet édifice sont composés d'un mélange de pierres de petit volume et de morceaux de tuiles, le tout cimenté d'argile. De nombreuses inscriptions sont gravées dans la pierre (noms, prénoms, croix juives, ...). Certaines dates sont postérieures à l'année de construction du bâtiment, ce qui laisse à penser que les matériaux de l'ancien lavoir ont servi à la reconstruction de l'actuel édifice.

À l'intérieur, se trouvent un petit bassin de rétention d'eau et un plus grand réservé au lavage.

La municipalité compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien son projet !

o Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'ancien lavoir communal d'Anoux (chèque à l'ordre de « FONDATION DU PATRIMOINE - LAVOIR D'ANOUX ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la commune, pour le cas où l'opération n'aboutirait pas.

Mon don est de _____ euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- ☐ l'impôt sur le revenu
- ☐ l'impôt sur la fortune
- ☐ l'impôt sur les sociétés

Voire don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).
- Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)
- Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires).
- Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

MAIL :

Bon de souscription et règlement par chèque à envoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Lorraine
62 rue de Metz
54000 NANCY

OU

Faites un don en ligne depuis notre site internet (paiement sécurisé)

lorraine.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

BON DE SOUSCRIPTION

LES PAGES DES ARCHIVES

ANOUX ALLEGES VOS POUBELLES

Ménagères, sachez que par arrêté du 17 juillet 1951, M. le Préfet vous autorise à déverser vos ordures ménagères en un dépôt unique, déjà connu sous le nom de « Tas d'ordures du Chemin de Guimpré ». Bravo! Mais un mot encore: Soyez scrupuleuses et disciplinées en vous donnant la peine de vider votre seau ou votre caisse assez loin et assez haut, afin d'éviter l'éparpillement. A l'avance, merci.

1 AOUT 1951

ANOUX Bilan d'un coup de tonnerre

L'orage de grêle du 31 juillet ayant si fortement ravagé les bords de Mainville n'a pas épargné celui d'Anoux. En effet, on compte pour le blé 3 ha. détruits à 100 %; 27 ha. à plus de 50 %; 57 ha. à moins de 50 %. Pour l'avoine 3 ha. à plus de 50 %; 10 ha. à moins de 50 %. Pour l'orge, 3 ha. à près de 100 %. Sur les 16 cultivateurs de la commune, 5 seulement ont leurs dégâts couverts par une assurance-grêle.

14 AOUT 1951

ANOUX

Départ. — Nous apprenons le départ pour Briey de M. Aimé Harmant. Vieille figure d'Anoux, M. Harmant, âgé de 86 ans, a rempli pendant près de cinquante ans les fonctions de conseiller municipal, et pendant dix-neuf ans, celles de premier magistrat de la commune. Nos vœux de santé et longévité accompagnent M. Harmant et son épouse dans leur nouvelle résidence.

Distillation. — Dans le local habituel, le bouilleur de crû a déjà installé son alambic. Pour tous renseignements relatifs aux conditions et horaires, s'adresser à M. Jean Loesel.

23 NOV 1951

ANOUX Fête scolaire

Le public put applaudir chaleureusement nos enfants dans leurs différents chants mimés, leur orchestre de pipeaux dirigé par M. François, de Mainville, leur noce costumée à la mode 1900, et dans leur magnifique ballet de Pierrots et Pierrettes qui fut longuement bissé. Malgré de rares répétitions, nos jeunes gens remportèrent un vrai succès dans la pièce « L'homme explosif », jouée par: R. Boudet, M. Demaison, J. Larwa, R. Rhim et P. Tritz, et dans le sketch « La courte paille » dont les rôles furent tenus par: R. Loesel, R. Schmitt et R. Schmitt. La voix bien timbrée de notre speaker M. Brusseaux, nous présenta également R. Berre dans son monologue si réaliste: « La merveilleuse invention », et P. Schmitt dans « Pêcheur et Paysan ». Le rôle comique fut tenu par J. Schmitt, qui déclama le feuillet avec sa pantomime de l'endiable pêcheur. Les dévouées grandes jeunes filles furent souvent mises à contribution pour assurer la partie chantante: quant à l'orchestre, c'est encore MM. Musielak et Schumacker, professeurs de musique et solfège à Mancieulles, qui, avec dix des leurs, véritables artistes, vinrent gracieusement offrir leur concours, rehaussant ainsi l'éclat de cette petite fête.

23 JUL 1951

ANOUX

Dans la gent écolière

Si nos petits écoliers attendent la rentrée avec une impatience presque fébrile, sachant que des modernisations importantes de locaux et de matériel les accueilleront, il en est d'autres qui vont connaître la transition assez pénible, mais pas oubliée, de la vie douce de famille et du délicieux farniente des vacances avec la vie d'internat. Des changements notables dans la répartition des élèves sont à enregistrer. La liste s'établit comme suit pour la nouvelle année scolaire: C.C. de Briey: Brusseaux G.; Larwa H.; Loesel G.; Marcandella I.; Nez G. — C.C. de Jarny: Brusseaux B. — E.N.P. de Nancy: Goujon M. — Lycée H. Poincaré de Nancy: Malogno D.; Marcandella M. — E.N. de Nancy: Damge R. — Ecole de Tonnellerie de Nancy: Dorrien R. — E. P. de Lunéville: Morin D. — E.N. de Bar-le-Duc: Dorrien L.

CHUTE

C'est dans la soirée de mardi, à proximité de sa maison où elle vit seule, que Mme Bellissent, âgée de 74 ans, glissa et tomba lourdement sur le sol. Ne comptant sur aucune aide, la rustique étant déserte, elle se traîna tant bien que mal jusqu'à son domicile. Le docteur appelé le lendemain diagnostiqua une forte contusion.

22 SEPT 1951

PRÈS D'ANOUX UNE COLLISION ENTRE AUTO ET SIDE-CAR FAIT UN MORT

ANOUX (de notre corresp.). — Dimanche, vers 20 heures, au hameau de Mainville, sur la route Nationale No. 52 bis, une 202 Peugeot, pilotée par Mme GODAR, de Ueberach (Bas-Rhin) ayant à ses côtés son mari, venant de Briey et se dirigeant sur Longuyon, est entrée en collision avec un side-car conduit par M. Ervin SCHULZ, de la Sarre. Le choc fut très violent et la fille de M. Schulz, Ingart, âgée de 4 ans, qui se trouvait dans le side-car avec sa mère, a été tuée sur le coup. Mme Schulz a été transportée, sans connaissance à la clinique des Mines de Briey. La gendarmerie de Triauc enquête.

21 AOUT 1951

ANOUX

Tuons... le temps

C'est dimanche l'ouverture. Les armes sont ourties et le goudard est sèche!... Pour ça gibier!... Si, par surcroît, il savait que le nombre des chasseurs passe de neuf à onze. En effet, ont obtenu un permis: Brusseaux M., Arnoux R., Boyer R., Caquard L., Clérissin P., Brenati M., Harmant L., Pedrocchi R., Schmitt F., Schmitt M., Schmitt J. Soyez prudents, méfiez-vous de la hâte traitresse qui peut encore distimuler, par ces derniers beaux jours de septembre, le promeneur sentimental. Enfin, montrez-vous raisonnables. Pensez à l'avenir, la plaine ne doit pas connaître l'estérmination.

9 SEPT 1951

ANOUX

Les obsèques de Mlle Guérin

Mardi, en présence d'une nombreuse assistance, ont été célébrées les obsèques de Mademoiselle Guérin, directrice d'école honoraire, officier de l'Instruction publique, décédée à la suite d'une longue maladie.

Derrière le clergé venaient les enfants des écoles, porteurs de gerbes de fleurs. Dans le convoi l'on remarquait : M. Kretz, inspecteur de l'enseignement primaire à Briey ; Mlle Navel et M. Dezavelle, directeurs de cours complémentaires à Briey ; M. Charue et M. Léopoldes, directeurs d'école à Auboué ; Mlle Thimer, institutrice à Longwy-Bas ; Mlle Pieron, directrice d'école honoraire, amie intime de la défunte ; MM. Corbier, Maumus et Navel, anciens directeurs d'école ; MM. Sourins, instituteur à Anoux, et diverses personnalités d'Auboué et des environs.

Au cimetière, après la cérémonie religieuse, un discours fut prononcé par un membre de l'enseignement qui rappela l'activité de la défunte dont le nom restera longtemps gravé dans la mémoire de ses concitoyens.

6 DEC 1951

ANOUX

Cessions de terrains

En vue de la pose prochaine, par l'Administration des P. T. T., d'une artère souterraine de télécommunications, en bordure de la route nationale 52 bis, devant relier Lille à Nanoy, les propriétaires et locataires des terrains riverains de la route, côté gauche (sens Mainville-Briey), se présenteront au Mairie d'Anoux le mardi 30 octobre, à partir de 9 h. Les propriétaires devront se munir de leur livret de famille et de leur acte de propriété. Sont intéressés par la question : MM. Bausch G., Bausch-Frette G., Bausch-Rhim S., Borre A., Borre J., Boudet E., Brusseaux M. (Vve), Collignon F., Demaison G., Demaison P., Dorlen C., Frette A. (Vve), Grégoire A., Harmant P., Loesel J., Lys M., Mez P., Nolrel P., Rhim J.-P., Rolin C. (Vve), Schmitt F., Schmitt J.-P., Nolrel (Vve), Tritz V. Sont également convoqués : Adam H., d'Auboué ; Baeh G., de Mainville ; Braye L., de Norrey-le-Sec ; Gerolays, de Tusqueville ; Damge P., de Briey ; Décousser H., d'Auboué ; Geoffrin E., de Jœuf ; Savard C., de Mancieulles ; Valtin A., de Genaville ; Fondorles de Pont-à-Mousson. La fixation du prix de la bande de terrain de 2 à 3 mètres de largeur et la rédaction des actes de cession, se feront immédiatement.

Passage du percepteur. — Le percepteur se trouve au mairie lundi prochain de 10 h 30 à 10 h. 30 pour y encaisser les redevances sur portions communales et tous les impôts. C'est la dernière tournée avant la mise en route de 10 %.

ANOUX

ORGANISATION DES BATTAGES

Afin d'éviter les inconvénients pouvant résulter, pour les usagers, du fonctionnement de tous les moteurs électriques, interruptions de courant, détérioration du matériel, un tour de roulement doit être observé pendant la période des battages 1951-52. Les usagers agriculteurs suivants : MM. Borre Jean, Collignon Fernand, Harmant Paul, Demaison Paul, Loesel Jean, Schmitt Jean-Pierre, Nez Maurice ne pourront utiliser leur moteur électrique que les jours pairs. Les jours impairs étant réservés à tous les autres cultivateurs.

Nouveau facteur

M. Jean Moraweck, venant de Nanoy, vient d'être nommé à Mancieulles pour Anoux, en remplacement de M. Serge Baland, qui régalait son ancien poste à Lunéville. Meilleurs souhaits de bienvenue.

26 SEPT 1951

ANOUX

Hyménée

A l'issue du mariage Frette-Louis, célébré à Lixières, il a été remis 2.110 fr. destinés par moitié aux coopératives scolaires de Lixières et d'Anoux. Sincères remerciements aux donateurs et vœux de bonheur aux jeunes époux.

Situation

démographique en 1951

Naissances : Françoise Bausch ; Denis Sourin ; Alain Deparis ; Marie-Thérèse Arnoux ; Pierre Schmitt ; Marie-France Solecki ; Nicole Bausch ; Chantal Leuyet. Il y a lieu d'ajouter les naissances de Joëlle Leuyet, Daniel Jolly, Chantal Marcandella, survenues à la maternité de Briey.

Mariages : Robert Dauphin et Marie Rhim ; Fernand Tournier et Bernadette Schmitt. Il y a lieu d'ajouter celui d'Amédée Frette et Thérèse Louis, célébré à Lixières.

Décès : Marie Fondeur ; Paul Marchal ; Jules Demaison ; Irma Guérin ; Pierre Schmitt.

Il y a 100 ans, on comptait : 11 naissances, 8 mariages et 8 décès.

3 JANV 1952

ANOUX

Nécrologie

C'est avec émotion qu'on apprend, samedi dernier, le brusque décès de M. Pierre Schmitt, âgé de 75 ans. Il était très estimé dans la localité où il résidait depuis 1920. En cette douloureuse circonstance, nous adressons à Mme Vve Schmitt, ainsi qu'à toute la famille, nos condoléances émues. Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à Anoux, à 10 h.

18 DEC 1951

ANOUX

Accident de travail

C'est au cours d'une opération de battage avec ses parents que le jeune René Boudet, 21 ans, tomba de la hauteur de la machine, sur l'aire de la grange. Une planche posée en équilibre instable, et qui céda sous le poids du travailleur, fut la cause de l'accident. Se relevant avec une large plaie au cuir chevelu, M. Boudet fut conduit d'urgence à l'infirmerie de Mancieulles, où la blessure soit sérieuse et la vie d'ailleurs jugée menacée. On n'espère pas d'obtenir un prompt rétablissement à notre jeune compatriote.

A l'heure d'été

La fin novembre connaîtra deux importantes collectes à domicile : ce sera d'abord la vente du timbre antituberculeux ; puis ce sera la campagne de solidarité patriotique en faveur des combattants d'Extrême-Orient, des familles et des anciens des militaires tués en Indochine. Le meilleur accueil sera réservé aux donateurs.

1 NOV 1951

UNE CHOUETTE PRIVE

LE VILLAGE D'ANOUX

DE LUMIERE PENDANT 24 H.

ANOUX. -- Récemment, les usagers du secteur électrique purent enregistrer une panne de courant. Était-ce la compagne qui avait commandé la coupure ? chose assez fréquente, ou était-ce le trop grand nombre de moteurs de batteuses, qui, fonctionnant simultanément, avaient fait sauter le dispositif de sécurité ? En tout cas, l'électricien chargé de la réparation, n'arriva que le lendemain. Quelle ne fut pas sa surprise en pénétrant dans le transformateur, de trouver une chouette, le ventre en l'air, à demi carbonisée. L'oiseau nocturne, jugeant le refuge hospitalier, s'y était introduit par une des petites ouvertures de la partie supérieure. L'oiseau dut toucher deux fois, ce qui provoqua la fatale étincelle.

14 NOV 1951

ANOUX

Tuons... le temps

C'est dimanche l'ouverture. Les armes sont ourties et le poudre est sèche !... Pauvre gibier !... S., par surcroît, il savait que le nombre des chasseurs passe de neuf à onze. En effet, ont obtenu un permis : Brusseaux M., Arnoux R., Borre R., Caquard L., Clartens P., Brenati M., Harmant L., Pedrocchi H., Schmitt F., Schmitt M., Schmitt J. Soyez prudents, mélez-vous de la hâte traitresse qui peut encore distiller, par ces derniers beaux jours de septembre, le promeneur sentimental. Enfin, montrez-vous raisonnables. Pensez à l'avenir, la plume ne doit pas connaître l'extermination.

9 SEPT 1951

Antoine GABRIEL, Garde champêtre à ANOUX

Les archives municipales ainsi que l'ouvrage « ANOUX Mémoire d'un village lorrain » nous rappellent que notre commune a de longue date, employé un garde champêtre et ce jusqu'en 1973.

Evoquons quelques souvenirs de l'un deux :

Mr Antoine GABRIEL.

Mr GABRIEL est né à Joudreville le 17 septembre 1894.

Avant de venir s'installer dans notre village, il exerça la profession de cheminot et fit toute sa carrière aux chemins de fer de l'Est puis à la SNCF où il s'occupait de la maintenance des wagons.

A son arrivée à Anoux en 1947, il résida avec sa famille dans la maison du berger puis s'installa en 1953 dans un logement de la petite école (actuellement maison de Mr AGOSTI).

Par la suite, il déménagea dans une maison rue du Moncé où il résida jusqu'à la fin de sa vie.



Antoine GABRIEL

Mr GABRIEL eu 4 enfants, 3 fils d'un premier mariage (Louis, Roger et Maurice). Devenu veuf, il épousa Louise CAQUARD née à BECHAMPS en 1906, elle-même ayant une fille Odile issue d'un précédent mariage. Mr et Mme GABRIEL eurent 1 fille (Claude).



Claude GABRIEL en communiant devant la maison du berger

Mr GABRIEL fut le dernier Garde Champêtre assermenté de la commune et exerça ses fonctions de 1948 à 1964. Etre assermenté n'était pas anodin, le garde pouvait dresser procès-verbal à tout contrevenant et ce sur l'ensemble du ban communal mais à ma connaissance je n'ai jamais entendu ni vu dans les archives que Mr GABRIEL avait usé de ce droit dans son mandat.



Mme GABRIEL devant la porte de leur logement



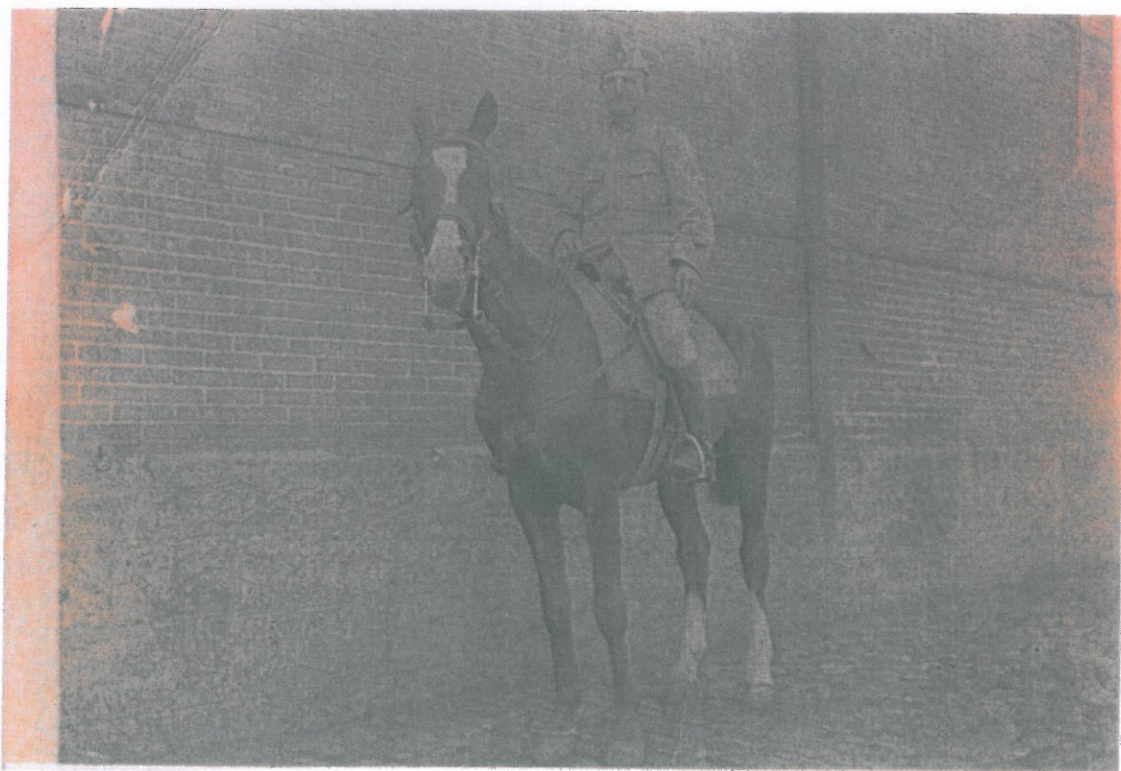
Il a été raconté dans un précédent bulletin municipal les travaux dont devait s'acquitter le garde champêtre. Outre la surveillance des jardins, vergers et bois, il avait aussi le titre officiel de « Tambour afficheur » : travail qui consistait à afficher à certains endroits les décrets et autres décisions officielles ainsi que d'avertir la population des choses importantes qu'avait décidé le conseil municipal. (Mr GABRIEL réunissait les gens à l'aide d'une petite cloche manuelle !!).

Avant la création du réseau d'eau potable, Mr GABRIEL faisait aussi office de « fontainier », à ce titre il avait eu charge de la gestion et l'entretien des pompes, puits et fontaines de la commune, en période de sécheresse donc de restriction d'eau, les pompes étaient fermées avec un cadenas et le garde champêtre était chargé à certaines heures de la journée de mettre l'eau à disposition de la population et ce pendant un temps défini. Bien sûr certaines personnes voulaient plus d'eau que d'autres mais Mr GABRIEL était inflexible, la loi c'est la loi disait-il.

En l'absence d'ouvrier communal, le garde champêtre pouvait aussi s'occuper de l'entretien des rues.

Il était aussi chargé des « sonneries civiles » qui consistaient à sonner l'angélus matin et soir, la sonnerie des morts à la Toussaint et cela toute la nuit ; le tocsin lors d'incendies ou de catastrophes naturelles (grêle, inondations).

Mr GABRIEL avait connu la guerre de 14/18 et en tant que soldat incorporé comme chasseur à cheval, avait été blessé à 2 reprises et reçu plusieurs médailles militaires.



Antoine GABRIEL sur son cheval à la guerre de 1914-1918.

Ceux qui ont connu Mr GABRIEL se souviennent de lui comme quelqu'un d'une grande gentillesse, dévoué et sérieux dans son travail.

Notre « PEPETE », surnom que les garnements lui donnaient et décédé en 1985



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



ANOUX : d'hier et d'aujourd'hui



Côte du Moncé au début du 20^{ème} siècle



Côte du Moncé 2013

ANOUX : d'hier et d'aujourd'hui



Entrée Est du village début 1950 (Photo H.Sourin)



Rue H. Sourin 2013

*Le conseil municipal vous souhaite de très
bonnes vacances*



*Anoux Infos :
IPNS*

*Réalisation : SCHMITT Pierrot, BERG André, MACIOTTA Sylvie, COLIN Fanny
Remerciement à Claude GABRIEL*